Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_083-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Rapporteur : Damien JÉGOU

DÉLIBÉRATION n°2026-083 – COMMISSIONS COMMUNALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le seize juin, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Absents : 3 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, M. Florian HERRY, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, M. Damien JÉGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Jasmine FUTCHER, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Etaient absents :
Mme Béatrice MONCUS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Michel HOSTIOU
Mme Gwenn PÉRENNES, excusée, qui a donné pouvoir à M. Damien JÉGOU
Mme Virginie LE CORRE, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LE CREN

♦♦♦

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Par délibération n°2026-031 en date du 30 mars 2026, le Conseil municipal a constitué ses commissions municipales. Madame Jasmine FUTCHER a fait part de son souhait de changer de commission, à savoir ne plus siéger à la commission « urbanisme, environnement, travaux et cadre de vie » et siéger à la commission enfance – jeunesse et vie scolaire.

Voici la composition des deux commissions après modification :

Commission urbanisme, environnement, travaux et cadre de vie

Eric GUÉGUEN
Pierre-André LE JEUNE
Christophe COSMAO
Damien JÉGOU
Béatrice MONCUS
Ludovic DERRIEN

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_083-DE

Jean-Michel MOULLEC
Gwenn PÉRENNES
Florian HERRY
Marine THOMAS

Commission enfance, jeunesse et vie scolaire

Hatice DEMIR
Annie DESTAILLATS
Coralie HUITRIC
Marine THOMAS
Frantz DASIVLA
Stéphanie LE CREN
Florian HERRY
Paul MONFORT
Jasmine FUTCHER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la modification des commissions communales comme présenté ci-dessus.

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

